



Bureau d'information  
et de communication

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## Communiqué du Conseil d'Etat

Situation du marché du travail dans le canton de Vaud

### **Avril 2009 : la hausse du chômage se poursuit**

**Affichant un taux de 4.9%, le chômage dans le canton de Vaud a progressé de 0.1 point à fin avril 2009. Il retrouve la même valeur que celle d'avril 2006. Les jeunes de moins de 20 ans voient néanmoins leurs effectifs diminuer (-10.1%).**

Par rapport à fin mars 2009, le nombre de chômeurs inscrits (1) dans le canton de Vaud enregistre une augmentation de 238 personnes (+1.5%), franchissant ainsi le seuil des 16'000. L'effectif des demandeurs d'emploi (2) s'élève quant à lui à 21'803, soit 356 personnes de plus que le mois précédent (+1.7%). En comparaison annuelle, le nombre de chômeurs et de demandeurs d'emploi a progressé respectivement de 26.0% et 20.1%. Le taux de chômage s'établissait alors à 3.9%.

La reprise saisonnière des activités sur les chantiers profite, comme le mois dernier, au secteur de la construction qui affiche, par rapport à mars 2009, la plus forte baisse du nombre de chômeurs (-111 chômeurs). A l'inverse, les augmentations les plus marquées concernent la banque (+46 chômeurs) et le commerce de gros (+43).

Malgré une situation du marché du travail difficile, une légère embellie est tout de même constatée chez les jeunes de moins de 20 ans (-42 chômeurs), les 40 à 49 ans (-21), les personnes sans formation professionnelle (-72), ainsi que les étrangers ressortissants de l'UE (-29).

Au niveau des régions, à l'exception des districts de Lausanne (+292 chômeurs) et de Nyon (+62), qui ont subi une hausse du nombre de chômeurs, tous les districts ont vu leurs effectifs diminuer. Ainsi, les plus forts reculs d'effectifs ont été observés dans les districts de la Broye-Vully (-48 chômeurs) et de Morges (-34).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 8 mai 2009

**Renseignements : DEC, Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021 316 61 01 - roger.piccand@vd.ch**

**NB : Les chiffres détaillés sont disponibles sur [www.vd.ch/emploi](http://www.vd.ch/emploi) (rubrique Statistiques)**

(1) Toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP), n'exerçant aucune activité lucrative au-delà de 6 heures par semaine et immédiatement disponible pour un emploi.

(2) Toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP).